

Communiqué

Le CALQ annonce ses nouvelles orientations et les premiers changements à ses programmes de soutien

Montréal, le 21 septembre 2015 – Le président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), M. **Stéphan La Roche**, a présenté les grandes orientations retenues à la suite de la vaste consultation auprès des milieux artistiques réalisée dans le cadre des chantiers de réflexion. Ces orientations sont une meilleure accessibilité, autant de ses programmes d'aide financière que des oeuvres pour les publics, et un renforcement de l'excellence. Elles reposent sur les principes de flexibilité, d'équité, de diversité et de simplicité.

Stéphan La Roche a aussi présenté les quatre premières actions qui seront posées au cours des prochains mois. Ces annonces ont été rendues publiques devant les membres de RIDEAU réunis aujourd'hui en assemblée générale annuelle à Laval.

Quatre nouveautés en lien avec ses programmes ont été divulguées par le PDG du CALQ :

1. Inscription en tout temps au programme de soutien aux projets pour les organismes artistiques à compter du 1^{er} février 2016.
2. Mise en place d'un nouveau programme territorial en avril 2016.
3. Lancement d'un programme de soutien aux projets de concertation et d'innovation pour l'ensemble des organismes artistiques au printemps 2016.
4. Révision du programme de soutien au fonctionnement pour tous les organismes artistiques et tenue d'une évaluation globale pluriannuelle pour le soutien au fonctionnement en février 2017.

Stéphan La Roche a déclaré que "Le CALQ doit aider les artistes, les écrivains et les organismes artistiques et littéraires à s'adapter aux réalités d'un univers culturel en mutation. Il doit pouvoir soutenir la création d'oeuvres qui reflètent, anticipent ou même influencent l'évolution artistique, sociale et technologique. Tout en priorisant l'excellence, ces quatre actions visent à améliorer l'accès à nos programmes, à encourager l'innovation et à prolonger la vie des oeuvres, notamment en favorisant leur circulation sur tout le territoire québécois."

L'accessibilité, qui résume l'ensemble des nouvelles attentes exprimées par les milieux artistiques, intègre les principales réponses aux enjeux auxquels est confronté le CALQ actuellement. Le concept d'accessibilité se définit, d'une part, par la volonté de rejoindre les artistes et les milieux culturels et, d'autre part, de leur permettre d'attirer divers publics ainsi que l'ensemble des citoyens répartis sur le territoire. Le CALQ maintient sa priorité axée sur l'excellence qui est basée sur l'évaluation par les pairs et qui est l'un des principes fondateurs de sa mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion.

Ces annonces découlent des consultations menées par le CALQ dans le cadre de ses chantiers de réflexion qui ont eu lieu au cours des deux dernières années. Une démarche qui a rejoint directement plus de 1700 personnes des milieux artistiques et littéraires. Les consensus qui se sont dégagés du processus de consultation se regroupent selon 10 paramètres d'intervention qui guident les choix et l'élaboration des programmes et mesures mis de l'avant par le CALQ. Ces paramètres sont :

1. Renforcer la notion d'excellence dans toutes ses actions;
2. Miser sur la souplesse en faveur des clientèles afin de permettre de suivre, voire anticiper ou même influencer l'évolution des tendances artistiques et technologiques;
3. Favoriser l'audace, l'innovation et la prise de risques ;
4. Inclure la préoccupation de la diversité dans ses divers programmes et processus de manière transversale. Cette notion doit être comprise dans son acception la plus large, touchant à la fois la diversité des communautés, des pratiques, de l'offre, des approches et des modèles, de même que celle des publics;
5. Élargir et diversifier les points de vue des jurys et des comités d'évaluation et centrer l'évaluation par les pairs sur la qualité artistique et l'acquittement du mandat;
6. Mettre en place des outils favorisant la fluidité budgétaire en tenant compte de la viabilité des organismes de manière à prioriser et développer l'excellence sous toutes ses formes, sans être constrict dans le carcan de l'historicité;
7. Prolonger la durée de vie des oeuvres, notamment par une meilleure circulation des oeuvres et des artistes sur tout le territoire québécois;
8. Encourager les modèles innovants, le partage de services et l'accompagnement (mentorat, parrainage);
9. Soutenir les activités de promotion pour que les oeuvres trouvent leur public, surtout à l'heure de la révolution numérique;
10. Reconnaître les particularités territoriales en prenant en compte les spécificités et les besoins de chaque région.

Ces paramètres d'intervention, balisés par l'excellence et l'accessibilité, ont aiguillé le CALQ à articuler ses actions et à apporter des changements à ses programmes pour mieux répondre aux besoins des milieux artistique et littéraire.

Ces changements démontrent clairement que le CALQ est proactif et déterminé à mener à terme le processus lancé dans le cadre des grands chantiers de réflexion. L'équilibre entre la création, la production et la diffusion est au centre de ses interventions qui doivent se faire de manière cohérente en favorisant la collaboration et la complémentarité entre les acteurs culturels, partout au Québec et à toutes les étapes de la chaîne artistique.

Les détails de ces annonces seront communiqués dans les prochaines semaines.

- 30 -

Source :

Christian O'Leary
Directeur des communications
et de la promotion des arts et des lettres
Conseil des arts et des lettres du Québec
Tél. : 514 864-2930 ou 1 800-608-3350
www.calq.gouv.qc.ca

[← Retour à la page d'accueil](#)



Québec 

© Gouvernement du Québec, 2015